Contact :
Emmanuelle ESCOFFIER : Référent formation
e.escoffier@credef.fr - ☎ 06 32 06 18 45
Marion SIMONUTTI : Référent administratif
m.simonutti@credef.fr - ☎ 04 78 30 87 87

Certification

Eligible CPF

CSPS02 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 1 : PHASE CONCEPTION

Opérations de catégorie 1 : volume des travaux supérieur à 10.000 hommes-jours
(soit environ 6 millions € de travaux)

PUBLIC CONCERNE - PREREQUIS REGLEMENTAIRE :

- **Pour la phase de conception, d'étude et d'élaboration du projet de l'ouvrage** : justifier d'une expérience de 5 ans minimum en architecture, ingénierie ou maîtrise d'œuvre

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Les compétences à acquérir sont d'ordre juridique, méthodologique, organisationnel et technique en lien avec la mission à exercer auxquelles s'ajoute l'acquisition de savoir-faire professionnels généraux et particuliers selon la catégorie d'opération et la phase d'activité pour laquelle le participant sera missionné.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Mettre en œuvre les mesures de coordination SPS au cours de la phase conception.

ITINERAIRE PEDAGOGIQUE :

Tronc commun à la phase conception et réalisation	**Jour 1**	**Connaître le cadre législatif et réglementaire des opérations de bâtiment et génie civil - Mission SPS** - Articulation droit communautaire / droit français - Hiérarchie des textes / Statut des normes / Position de la jurisprudence - Principaux textes législatifs et réglementaires encadrant la construction et la prévention des risques - Code du travail : règles de coordination SPS, règles de prévention technique - Sources documentaires et de prescription pour le coordonnateur
Tronc commun à la phase conception et réalisation	**Jour 2**	**Positionner le jeu des acteurs de la construction** - Pôle « maîtrise d'ouvrage » (public/privé, Maîtrise d'Ouvrage Déléguée - MOD, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage - AMO) : le donneur d'ordre - Pôle « maîtrise d'œuvre » : le concepteur du projet et le manager du chantier - Pôle « sécurité » : contrôleur technique / coordonnateur SPS - Pôle « entreprises » : majors vs PME/TPE, cotraitance, sous-traitance - Interaction entre ces différents intervenants de l'acte de construire **Définir la chronologie d'une opération** - Déroulement d'une opération de construction dans le contexte réglementé de la Maîtrise d'Ouvrage Publique - Préparation du projet et phase conception - Exécution des travaux et phase réalisation - Exploitation de l'ouvrage et périodes de garantie

Contact :
Emmanuelle ESCOFFIER : Référent formation
✉ e.escoffier@credef.fr - ☎ 06 32 06 18 45
Marion SIMONUTTI : Référent administratif
✉ m.simonutti@credef.fr - ☎ 04 78 30 87 87

Certification Eligible CPF

CSPS02 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 1 : PHASE CONCEPTION

Tronc commun à la phase conception et réalisation	**Jour 3**	**Faire le point sur les obligations et mission SPS** - Articles L4531, L4532, R4532 et R4533 du code du travail - Obligations pénalisées du maître de l'ouvrage - Catégories SPS des opérations (1, 2, 3 avec ou sans risques particuliers) - Cadre d'intervention et mission réglementaire du coordonnateur
Tronc commun à la phase conception et réalisation	**Jour 4**	**Faire le point sur les obligations et mission SPS (suite)** - Articles L4531, L4532, R4532 et R4533 du code du travail (suite) - Cadre d'intervention et mission réglementaire du coordonnateur (suite) - Autorité et moyens du coordonnateur, actions au titre des codes du travail, civil, pénal - Coordination SPS vs concertation SPS
Tronc commun à la phase conception et réalisation	**Jour 5**	**Évaluer les risques sous l'angle « préventeur »** - Approche statistique de l'accidentologie et des maladies professionnelles dans le BTP - Les différentes méthodes d'analyse de risques - Risques particuliers (arrêté du 25/02/03) - Échelles de risques - 10 familles de risques OPPBTP dans 5 secteurs d'activité - Méthode des 5 M
Tronc commun à la phase conception et réalisation	**Jour 6**	**Évaluer les risques sous l'angle « coordonnateur »** - Coordination SPS dans le BTP (Articles L4532-2 et L4532-4 du code du travail) – Rôle du coordonnateur SPS - Les principales familles de risques liées aux situations de coactivité : simultanée, successive et environnementale - Objectifs du Dossier d'Intervention Ultérieure sur l'Ouvrage (DIUO) - Risques spécifiques liés aux interventions ultérieures sur l'ouvrage
Tronc commun à la phase conception et réalisation	**Jour 7**	**Appréhender quelques risques spécifiques et les ressources disponibles pour le coordonnateur** - Risques et réglementation associée aux travaux temporaires en hauteur (Articles R4323-58 à 90 du Code du Travail) - Risques et réglementation associée aux engins mobiles (Articles R4323-50 à 57 du Code du Travail) et aux engins de levage de charges ou de personnes (Articles R4323-29 à 49 et R4323-55 à57 du Code du Travail) - Risques et réglementation associée aux travaux à proximité de réseaux aériens ou souterrains - Rôle des organismes institutionnels en matière de sécurité, gestion des relations avec l'inspection du travail, la CARSAT et l'OPPBTP - Ressources documentaires et sites internet

Contact :
Emmanuelle ESCOFFIER : Référent formation
e.escoffier@credef.fr - ☎ 06 32 06 18 45
Marion SIMONUTTI : Référent administratif
m.simonutti@credef.fr - ☎ 04 78 30 87 87

Certification Eligible CPF

CSPS02 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 1 : PHASE CONCEPTION

Tronc commun à la phase conception et réalisation	**Jour 8**	**Élaborer le plan Général de Coordination (PGC)** - Méthodologie d'élaboration du PGC et contenu réglementaire - Mesures d'organisation arrêtées par le maître d'œuvre - Mesures concrètes de coordination du coordonnateur découlant des sujétions organisationnelles - Démarches SCALP (Sécurisation des Circulations, des Accès et Livraison à Pied d'œuvre), METAH (Mutualisation des Équipements de Travail et d'Accès en Hauteur), MESA (Mise en Service Anticipée des Ascenseurs), DHOL (Document Harmonisé d'Organisation des Livraisons) - Plan d'Installation de Chantier (PIC) - Mode d'expression des préconisations SPS : distinguo entre obligations de résultat et de moyens, limitations liées à la vérification du respect sur le chantier - Affectation des sujétions CSPS (prorata proscrit) / Chapitres « VRD - installations sanitaires » / « secours »
Tronc commun à la phase conception et réalisation	**Jour 9**	**Maîtriser les risques chimiques, biologiques, CMR** - Amiante, plomb, radon, etc. **S'approprier le dossier d'Intervention Ultérieure (DIU)** - Méthodologie d'élaboration du DIUO en phase conception - Liste des IU normalement prévisibles - Rappel des risques spécifiques aux IU (site occupé, réseaux en exploitation, incendie…) - Notion de mesures de prévention intégrées à l'ouvrage par le maître d'œuvre - Prévention complémentaire à mettre en œuvre lors des IU - Mise à jour du DIUO en fin de travaux
Spécifique à la phase conception ou réalisation	**Jour 10**	**Organiser le Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail (CISSCT)** - Obligations législatives et réglementaires - Les « plus » du CISSCT (participation des travailleurs et conditions de travail) - Points sensibles du projet de règlement et modalités d'adoption - Ordre du jour - Rédaction du procès-verbal, registre des PV
Spécifique à la phase conception ou réalisation	**Jour 11**	**Comprendre le fonctionnement d'un CISSCT et savoir l'animer** - Contexte spécifique aux opérations de catégorie I (risques, moyens, typologie d'entreprises) - Exemples de mesures pertinentes - Implication des partenaires institutionnels au CISSCT (phase conception ?) - Jeu de rôle : simulation d'une réunion de CISSCT - Réunion exceptionnelle à la suite d'un AT grave

Contact :
Emmanuelle ESCOFFIER : Référent formation
e.escoffier@credef.fr - ☎ 06 32 06 18 45
Marion SIMONUTTI : Référent administratif
m.simonutti@credef.fr - ☎ 04 78 30 87 87

Certification Eligible CPF

CSPS02 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 1 : PHASE CONCEPTION

Uniquement en phase conception	**Jour 12**	**Savoir analyser des risques en phase conception : Etude de cas** - Détection des risques sur des dossiers d'opération au stade « avant-projet » - Analyse des pièces graphiques-écrites et du calendrier - Rédaction d'un rapport mettant en évidence les risques majeurs du projet
Uniquement en phase conception	**Jour 13**	**Gérer les relations avec le Maître de l'Ouvrage - Maître d'œuvre** - Positionnement du coordonnateur sous la responsabilité du maître de l'ouvrage - Partenariat à développer avec le maître d'œuvre, techniques de sensibilisation aux problématiques de prévention des risques - Attentes spécifiques du coordonnateur vis-à-vis du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre en matière de PGC et de DIU - Traçabilité de la phase conception dans le registre-journal
Uniquement en phase conception	**Jour 14**	**Savoir analyser des documents pour la rédaction d'un PGC/DIU en phase conception : Étude de cas** - Sur la base de l'analyse de risques établie en journée 8 - Définition des « mesures-phares » pour la gestion des coactivités - Principales sujétions à envisager pour les interventions ultérieures
Uniquement en phase conception	**Jour 15**	**Étude de cas : PGC / DIU en conception (suite)** **Identifier le lien PGC-DIU et marchés de travaux / Analyse d'offres** - Positionnement contractuel (ou non) du PGC dans les marchés de travaux - Intégration des sujétions du DIU dans les pièces établies par le maître d'œuvre - Identification du coût des prescriptions CSPS - Contribution du coordonnateur à l'analyse des candidatures et des offres des entreprises - Éventuel critère « sécurité » pour la sélection des entreprises - Évaluation CSPS des variantes proposées
Tronc commun à la phase conception et réalisation	**Jour 16**	**Maîtriser la communication d'un coordonnateur SPS** - Communication verbale et non verbale - Techniques d'argumentation : convaincre sans manipuler - Communication écrite - Compétences professionnelles et valeurs
Tronc commun à la phase conception et réalisation	**Jour 17**	**Se préparer aux actions quotidiennes du coordonnateur** - Liste et organisation des actions du coordonnateur : visites, rendez-vous et réunions - Agenda de la coordination SPS **Connaître les enjeux et mécanismes des responsabilités pénales et civiles** - Responsabilités dans l'acte de bâtir : responsabilité civile (décennale ?) et pénale - Responsabilités en cas d'accident sur un chantier de BTP - Étude de jurisprudences : démarche de prévention attendues du maître de l'ouvrage, du maître d'œuvre, du CSPS et des entreprises de travaux

Contact :
Emmanuelle ESCOFFIER : Référent formation
e.escoffier@credef.fr - ☎ 06 32 06 18 45
Marion SIMONUTTI : Référent administratif
m.simonutti@credef.fr - ☎ 04 78 30 87 87

CSPS02 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 1 : PHASE CONCEPTION

		- « Diligences normales » d'un CSPS - Préparation aux mises en cause pénale, bases des argumentaires de défense
Tronc commun à la phase conception et réalisation	**Jour 18**	**Savoir contractualiser sa mission SPS : modalités pratiques de coopération, honoraires, assurances** - Contractualisation de la mission de coordonnateur : contexte public/contexte privé – spécificité des marchés à bons de commande - Outil nécessaire au bon déroulement de la mission : les MPC (Missions de prévention et de communication) - Contrat SPS : clauses génériques ; modalités de paiement, mesures coercitives, conditions de réalisation - Clauses spécifiques : caractère intuitu personae de la mission, « autorité et moyens », temps à consacrer - Argumentaire commercial - Intégration du BIM et du LEAN - Calcul des honoraires : temps, coût horaire, prestations matérielles - Clauses sensibles des contrats d'assurance : activités garanties, montant des dommages assurés, franchises, exclusions

CONTENU PEDAGOGIQUE DETAILLE :

- Conformément à l'annexe II.2 de l'arrêté du 26 décembre 2012

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Un projet pédagogique original et reconnu, organisé autour de compétences de consultants maîtrisant parfaitement le dispositif.
- Une alternance d'apports pédagogiques, d'études de cas, d'échanges et de mises en situation permettant l'acquisition d'un savoir-faire pratique pour la conduite des missions SPS.
- Un support pédagogique de qualité constitué par un fonds documentaire spécifique, des documents ressources destinés à la bibliothèque de base du coordonnateur sécurité.

MODALITES D'EVALUATION ET VALIDATION :

- À l'issue de cette formation, l'évaluation des compétences acquises est réalisée par un jury professionnel. Sa validation permet d'obtenir une attestation de compétences (conformément à l'annexe I du décret du 26 décembre 2012) et d'exercer la mission de coordonnateur SPS en phase conception sur des opérations de catégorie 1.
- INDICATEURS DE PERFORMANCE

→ 99 % de réussite
→ 96 % de stagiaires satisfaits
→ 99 % d'intégration à un poste de CSPS

PROFIL FORMATEURS :

- Consultants formateurs de coordonnateurs SPS, experts dans le domaine de la prévention des risques du BTP et disposant d'une attestation de compétence délivrée par l'OPPBTP.
- Référent pédagogique : voir sur notre site : www.credef.fr

Contact :
Emmanuelle ESCOFFIER : Référent formation
e.escoffier@credef.fr - ☎ 06 32 06 18 45
Marion SIMONUTTI : Référent administratif
m.simonutti@credef.fr - ☎ 04 78 30 87 87

Certification Eligible CPF

CSPS02 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 1 : PHASE CONCEPTION

PROGRAMMATION :

Nos formations se déroulent dans des structures ERP (Établissement Recevant du Public) et sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Nous vous informons que Marion SIMONUTTI, notre référent handicap, se tient à votre disposition afin de prendre en compte les spécificités de votre handicap et de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place. Courriel : m.simonutti@credef.fr - Tél : 04.78.30.87.87

En fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur, le délai de mise en œuvre est habituellement de 15 jours (en moyenne).

1er semestre 2024 à Lyon

CSPS niveau 1 : phase conception (18 jours) – 126 heures **Horaires : 9h00 – 17h30 – Pause déjeuner : 1h30**	
Les 12, 13, 14, 15 mars 2024 Les 26, 27, 28 mars 2024 Les 09, 10, 11, 12 avril 2024 Les 23, 24, 25, 26 avril 2024 Les 28, 29, 30 mai 2024 Le 31 mai 2024 : Évaluation professionnelle	**5 100 € HT** **Code CPF : 237065** **Consulter cette formation sur** **https:/www.moncompteactivite.gouv.fr**

2ème semestre 2024 à Lyon

CSPS niveau 1 : phase conception (18 jours) – 126 heures **Horaires : 9h00 – 17h30 – Pause déjeuner : 1h30**	
Les 08, 09, 10, 11 octobre 2024 Les 22, 23, 24 octobre 2024 Les 05, 06, 07, 08 novembre 2024 Les 19, 20, 21, 22 novembre 2024 Les 09, 10, 11 décembre 2024 Le 12 décembre 2024 : Évaluation professionnelle	**5 100 € HT** **Code CPF : 237065** **Consulter cette formation sur** **https:/www.moncompteactivite.gouv.fr**